

Paris, le 12 novembre 2015

Finances

La capacité d'investissement des villes d'Ile-de-France étouffée par le coût des emprunts toxiques

Après avoir pointé en mai dernier les insuffisances du fonds de soutien que l'Etat proposait aux communes pour faire face aux emprunts structurés dits « toxiques », l'AMIF alerte sur l'avenir incertain de la Société de Financement Local (SFIL) et son impact sur la capacité d'investissement des villes d'Ile-de-France.

Publié le 14 octobre 2015, le rapport d'information sur le SFIL relève que 700 collectivités et établissements publics auraient sollicité l'aide du fonds de soutien aux collectivités. La prise en charge de 75 % des indemnités de remboursement anticipé des prêts les plus risqués n'a toutefois pas permis de résoudre en profondeur la question de l'endettement des centaines de communes endettées.

En revanche, l'encours de la SFIL aura lui diminué nettement depuis 2012, puisqu'il s'élevait à 8,5 milliards d'euros pour 879 emprunteurs au 31 décembre 2012, contre 5,4 milliards d'euros pour 658 emprunteurs au 31 août 2015.

Avec des prêts qui courent encore jusqu'en 2025 ou 2030, sans que l'Etat n'ait proposé des aides satisfaisantes, une forte incertitude pèse sur les investissements des collectivités territoriales qui représentent près de 70% de l'investissement public civil et leur capacité à recourir à l'endettement.

En moyenne, la baisse d'investissement des collectivités locales est estimée à 8%. L'AMIF attend, avant la fin de l'année, des résultats plus précis de la part de l'Etat sur l'allocation du fonds de soutien, afin de pouvoir mesurer les effets des emprunts toxiques sur la capacité d'investissement des villes franciliennes.

Contact presse :

Florian Bachelet
fbachelet@amif.asso.fr - 07 62 40 00 06

Léonard Gallot
leonard@agenceraoul.com - 07 88 02 31 60

